

# MYTHES ET RÉALITÉS CONCERNANT LA VIOLENCE SEXUELLE

Les mythes et les croyances à propos des victimes d'agression sexuelle et des agresseurs sexuels sont nombreux et tenaces. Il est essentiel de séparer les mythes des faits pour mettre fin à la violence sexuelle.

<b>MYTHE</b>	<b>Les violences sexuelles n'arrivent qu'aux autres, pas à soi ou à une personne de son entourage.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Tout le monde peut subir une violence à caractère sexuel, quels que soient le statut socio-économique et ethnique, le style vestimentaire ou les endroits fréquentés. À l'enfance, le genre ne semble pas différer dans les statistiques du crime, mais à l'âge adulte plus de personnes qui s'identifient comme femme déclarent une agression sexuelle que les personnes qui s'identifient comme homme, notant que les mâles sont aussi victimisés, pas seulement les femmes.
<b>MYTHE</b>	<b>Les agressions sexuelles sont le plus souvent commises par des inconnus.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	La plupart des agressions sexuelles sont commises par une personne que la victime connaît. Parmi les victimes âgées de 18 à 29 ans, deux tiers ont déjà eu une relation avec l'agresseur. Environ 82% des victimes ont rapporté que l'agresseur était un conjoint, membre de la famille, un ami, une fréquentation, camarade de classe ou une connaissance. Une agression sexuelle peut survenir dans les relations hétérosexuelles ou homosexuelles. Peu importe s'il y a une relation actuelle ou antérieure entre la victime et l'agresseur, l'activité sexuelle non désirée reste une agression sexuelle et constitue un geste criminel.
<b>MYTHE</b>	<b>La plupart des agressions sexuelles sont commises dans des endroits obscurs.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Les agressions sont commises surtout dans la maison de l'agresseur ou de la victime, dans une auto ou dans un endroit public ex : rue, parc, stationnement.
<b>MYTHE</b>	<b>Ce n'est pas de la violence sexuelle si ce n'est pas signalé à la police.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Ce n'est pas parce qu'une personne ne signale pas l'agression que cette agression n'a pas eu lieu. Moins d'une survivante sur dix signale son agression à la police. Plusieurs raisons existent, notamment la peur des représailles, peur d'avoir à raconter leur agression, peur du système judiciaire, etc.
<b>MYTHE</b>	<b>Toutes les victimes d'agression sexuelle signaleront immédiatement le crime à la police. S'ils ne le signalent pas ou tardent à le signaler c'est qu'ils ont changé d'avis après que cela s'est produit, ils veulent se venger ou ne veulent pas apparaître sexuellement actifs.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Il existe de nombreuses raisons pour lesquelles une victime d'agression sexuelle ne porte pas plainte à la police. Ce n'est pas facile d'en parler. Le fait de raconter à nouveau ce qui s'est passé peut amener la personne à revivre le traumatisme. Les raisons pour ne pas signaler immédiatement l'agression ou ne pas la signaler du tout comprennent: la peur des représailles, sentiment de culpabilité et de honte, peur du jugement des autres, peur du système judiciaire, peur d'avoir à raconter leur agression dans les moindres détails. D'autres raisons peuvent être la croyance que l'agresseur ne sera pas tenu responsable, le désir d'oublier que l'agression s'est produite, la honte et le choc. Il n'y a pas de limite de temps pour porter plainte d'une agression sexuelle—cela peut être fait immédiatement ou plusieurs années plus tard.
<b>MYTHE</b>	<b>C'est acceptable d'avoir une relation sexuelle avec quelqu'un qui est en état de consommation ou inconscient à cause des substances consommées.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Être en état d'ébriété et d'intoxication ou inconscient invalide le consentement. Sans le consentement, c'est une agression sexuelle.

<b>MYTHE</b>	<b>Il ne s'agit pas d'une victimisation si elle survient après avoir bu ou consommé de la drogue.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Il n'y a pas de consentement si la personne est incapable de consentir à des activités sexuelles. Être intoxiquée par la drogue ou l'alcool n'est jamais une invitation à avoir des contacts sexuels. La seule personne responsable de l'agression sexuelle est la personne qui commet l'agression. L'acte d'un agresseur qui intentionnellement utilise de l'alcool pour maîtriser quelqu'un afin de se livrer à une activité sexuelle non consensuelle est criminel.
<b>MYTHE</b>	<b>Si la personne n'a pas une forte réaction émotive, ce n'était probablement pas une agression sexuelle.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Chaque personne réagit différemment au traumatisme causé par une agression sexuelle. Elle peut pleurer, demeurer calme, avoir une crise de nerfs, devenir très en colère, ou être en choc. Être victime de violence sexuelle est une expérience très traumatisante. Son comportement et la durée nécessaire pour traiter l'expérience varie avec chaque personne. Il n'y a pas de "bonne façon" de réagir à une agression sexuelle. Les mythes et croyances concernant la façon dont une victime "devrait agir" peuvent faire du tort à la victime car chaque victime fait face au traumatisme de différentes manières.
<b>MYTHE</b>	<b>Ce n'est pas de la violence sexuelle si la personne ne semble pas blessée physiquement.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	L'absence de blessure physique ne signifie pas qu'une victime n'a pas été agressée sexuellement. L'agresseur peut utiliser des menaces, une arme ou d'autres actions coercitives qui ne laissent pas de traces physiques. La victime peut avoir été inconsciente ou incapable.
<b>MYTHE</b>	<b>Si c'est vraiment arrivé, la victime serait capable de raconter facilement tous les faits dans le bon ordre.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Plusieurs éléments peuvent altérer la mémoire: les émotions fortes, les mécanismes de défense, l'état de consommation au moment des faits, et le délai écoulé entre la violence et la dénonciation. La perte de mémoire est courante lorsque l'alcool ou la drogue sont impliqués.
<b>MYTHE</b>	<b>Les gens portent souvent de fausses accusations d'agression sexuelle</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Il est faux de croire que la pratique des fausses allégations est très répandue. Les fausses plaintes ne sont pas plus nombreuses dans les cas de violences à caractère sexuel que dans les cas d'autres crimes.
<b>MYTHE</b>	<b>Ce n'est pas de la violence sexuelle s'il n'y a pas eu de pénétration.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Tout contact non désiré est considéré comme de la violence sexuelle. Une survivante peut être gravement touchée par toutes les formes de violence sexuelle, y compris tout attouchement, tout câlin, tout baiser, ou tout attentat à la pudeur non désiré. Plusieurs formes ne comportent aucun contact physique. Tous ces actes sont graves et peuvent être traumatisants.
<b>MYTHE</b>	<b>Les personnes handicapées ne sont pas victimes d'agression sexuelle.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Les personnes handicapées présentent un risque élevé de violence ou d'agression sexuelle. Les personnes aux prises avec un handicap qui limite leurs activités sont plus de deux fois plus susceptibles d'être victimes d'agression sexuelle que les personnes aptes physiquement.
<b>MYTHE</b>	<b>Une personne ne peut pas être agressée par son partenaire.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	La violence sexuelle peut survenir même dans une relation intime ou maritale ou autre. Toute activité sexuelle nécessite un consentement quel que soit le partenaire.
<b>MYTHE</b>	<b>Les victimes qui sont agressées sexuellement « l'ont cherché » par la façon dont elles s'habillent ou leur comportement.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Les violences sexuelles, étant des gestes de prise de pouvoir, sont stratégiques, réfléchies et calculées plutôt que d'être le fruit d'un esprit malsain. Ni son habillement ou ses comportements sont des invitations pour des activités sexuelles non désirées. Forcer quelqu'un à s'engager dans une activité sexuelle non consensuelle est une agression sexuelle; quels que soient les vêtements qu'elle porte.

<b>MYTHE</b>	<b>Si une personne se rend à la maison, dans la chambre de quelqu'un ou dans un bar, elle assume le risque d'une agression sexuelle. Si quelque chose arrive plus tard, elle ne peut pas prétendre qu'elle a été victime de violence sexuelle, car elle aurait dû savoir qu'elle ne devait pas se rendre dans ces endroits.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Cette "hypothèse de risque" place injustement la responsabilité des actes de l'agresseur sur la victime. Même si une personne s'est rendue volontairement dans la résidence ou la chambre de quelqu'un et a consenti à se livrer à une activité sexuelle, cela ne sert pas de consentement général pour toute activité sexuelle. Si une personne ne sait pas si l'autre personne est à l'aise avec une activité sexuelle, elle doit s'arrêter et demander. Quand quelqu'un dit « Non » ou « Arrête », cela veut dire ARRÊTE. L'activité sexuelle imposée sur une autre personne sans son consentement est une agression sexuelle.
<b>MYTHE</b>	<b>Seules les jeunes et jolies femmes sont victimisées.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	La croyance que seules les jeunes et jolies femmes sont victimes de violence sexuelle découle du mythe selon lequel la victimisation est basée sur le sexe et l'attraction physique. Une agression sexuelle est un acte de domination et de pouvoir. Les agresseurs choisissent souvent des personnes qu'ils perçoivent comme étant plus vulnérables. Les victimes viennent de tous les milieux et peuvent être âgées de quelques mois à plus de 90 ans. Les hommes, les garçons, ainsi que les personnes handicapées sont également victimes de violence sexuelle. Les croyances concernant la victime d'agression sexuelle "typique" peuvent isoler davantage les victimes parce qu'elles peuvent avoir l'impression qu'on ne les croira pas si elles ne partagent pas les caractéristiques d'une victime stéréotypique.
<b>MYTHE</b>	<b>Si quelqu'un a accepté de « draguer » cela signifie qu'il a consenti à tout acte sexuel.</b>
<b>RÉALITÉ</b>	Toute activité sexuelle nécessite un consentement. L'accord doit être exprimé dans un langage clair (tout le monde n'utilise pas le terme "draguer" pour désigner le même acte sexuel et doit être accordé librement par chacun. Cela signifie que tu dois communiquer clairement et verbalement ce que tu désires faire et t'assurer d'avoir son accord. Même si tu as obtenu le consentement auparavant, cela ne signifie pas que tu as le consentement maintenant. Chaque acte à chaque fois nécessite un accord enthousiaste, compétent et éclairé, sans pressions, menaces ou chantages.



1770 Langlois Ave  
Windsor, ON  
N8X 4M5

24hr Crisis Line 519-253-9667  
Office Line 519-253-3100  
Fax 519-253-0175

Toll free 1-844-900-7222